

Togo

2017 Conclusions sur les pires formes de travail des enfants

En 2017, le Togo a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le nombre d'inspecteurs du travail a fortement augmenté pour la quatrième année de suite, et six autres inspecteurs sont en attente d'un poste. Par ailleurs, le gouvernement a lancé un nouveau Projet de filets sociaux et de services de base financé par la Banque mondiale, fourni des transferts monétaires à 11 330 ménages par le biais de son Fonds national de la finance inclusive, et donné à déjeuner à 42 317 enfants à l'école. Toutefois, au Togo, des mineurs sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants dans l'exploitation sexuelle commerciale, conséquence éventuelle de la traite des personnes. Des enfants participent également au travail des enfants dans le secteur des services domestiques. Le gouvernement n'a pas consacré suffisamment de ressources à la lutte contre le travail des enfants, et les inspecteurs du travail ne sont pas autorisés à imposer des sanctions. De plus, au Togo, les programmes sociaux de lutte contre les pires formes de travail des enfants ne correspondent pas à l'ampleur du problème et leur mise en œuvre incombe en grande partie à des ONG et à des organisations internationales.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants, y compris sous ses pires formes, au Togo, sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Application	Publier des informations sur le montant du financement reçu par l'Inspection du travail, le nombre d'inspections effectuées sur les lieux de travail, le nombre d'inspections de routine ciblées et les données associées aux services de répression du droit pénal, y compris le nombre d'enquêtes menées, de poursuites lancées et de condamnations prononcées.	2010 – 2017
	Renforcer l'Inspection du travail en autorisant les inspecteurs à imposer des sanctions.	2014 – 2017
	Veiller à ce que les inspecteurs du travail comme les enquêteurs judiciaires reçoivent des cours de perfectionnement et à ce que tous les bureaux régionaux disposent d'exemplaires des lois pertinentes associées au travail des enfants.	2009 – 2017
	Imposer les sanctions prévues pour les infractions au droit du travail conformément à la loi.	2014 – 2017
	Augmenter le nombre des inspecteurs du travail et veiller à ce qu'ils soient en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités principales d'inspection et de surveillance du respect de la législation sur le travail dans tout le pays, y compris dans le secteur informel.	2009 – 2017
Politiques gouvernementales	Veiller à ce que les enquêteurs judiciaires disposent de ressources financières et physiques suffisantes pour faire respecter avec efficacité la législation pénale concernant le travail des enfants.	2017
	Veiller à ce que les politiques soient mises en œuvre comme prévu et que des indicateurs sur le travail des enfants figurent dans toutes les politiques pertinentes.	2016 – 2017
	Intégrer des stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants dans le Plan sectoriel de l'éducation.	2013 – 2017

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Programmes sociaux	Améliorer l'accès à l'éducation en éliminant les frais liés à la scolarité, en garantissant l'absence de violence sexuelle et physique dans les écoles et en augmentant le nombre d'écoles, surtout dans les zones rurales. Veiller à ce que les programmes de protection sociale visant à lutter contre le travail des enfants soient suffisants pour s'attaquer au problème dans son ensemble dans tous les secteurs pertinents et favoriser la continuité des projets sur le long terme.	2010 – 2017 2009 – 2017